

Les organisations syndicales CGT Educ Action, Fnef-fp FO, Sud Education et FSU du Loiret refusent une nouvelle dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des personnels.

Non au décret sur les rythmes scolaires !

Non à la présentation du projet de Loi Peillon au conseil des ministres !

Mardi 8 janvier, Vincent Peillon a présenté son **projet sur les rythmes scolaires**. Le ministre a été largement désavoué. Aucune organisation syndicale n'a voté en faveur de ce texte. Ce projet de décret découle du **projet de loi d'orientation et de programmation de l'école**, qui ne constitue pas une rupture réelle avec la loi Fillon et ses décrets d'application, confirmant et renforçant l'école du socle et multipliant les mesures visant à territorialiser l'école et à briser le cadre national.

Face à ces points de non rupture, les organisations syndicales CGT Educ'Action, Fnef-fp FO, Sud Education et FSU du Loiret **expriment leur rejet d'une telle orientation et appellent les personnels et les parents à se mobiliser**

Le mercredi 23 janvier, lors d'une journée nationale d'action avec 2 temps forts :

- À 13h30 : rassemblement devant l'Inspection académique (une demande d'audience a été faite à cette occasion)
- À 15h : réunion d'information et de débat à la Bourse du Travail
(10. rue Théophile Naudv - Orléans)

POUR

► **L'amélioration des conditions d'apprentissages des élèves et des conditions de travail des personnels passant notamment par : une autre réforme des rythmes scolaires, la suppression du socle commun, des moyens correspondant aux besoins réels** (baisse des effectifs par classe, scolarisation **spécifique** des 2 ans, des RASED et des enseignants supplémentaires partout, augmentation du nombre de remplaçants, des aides administratives pérennes pour la direction...), **la relance de l'Education prioritaire, l'arrêt des injonctions par la hiérarchie ...**

► **La hausse des rémunérations** (*perte du pouvoir d'achat, déclassement par rapport aux autres pays européens...*)

► **La défense des métiers, des missions et des statuts au sein d'un service public d'éducation, de la maternelle à l'Université qui doit rester national : contre la territorialisation des formations et de l'orientation, contre la confusion entre le scolaire et le périscolaire avec la mise en place des PET (projets éducatifs territoriaux...)**